



Pour améliorer le remplacement, une seule solution : créer des postes au lieu d'en supprimer !

Ce mercredi 28 janvier, les organisations syndicales étaient conviées à un groupe de travail sur « l'amélioration du remplacement dans le premier degré » en présence du DGRH.

Le SNUDI-FO a apporté son soutien aux mobilisations qui se développent le plus souvent par la grève dans les départements pour l'abandon de la fusion des différents types de remplaçants (Aisne, Bouches-du-Rhône, Gironde, Hérault, Moselle, Oise, Rhône...) et a rappelé dans ses propos liminaires que « ce ne sont ni le pilotage départemental, ni le déploiement d'une nouvelle solution de pilotage, ni la réorganisation des moyens de remplacement qui vont améliorer la situation » et que « c'est uniquement la création de postes de remplaçants qui le permettra ».

Cette réunion s'est tenue alors que les seules concertations préalables qui s'étaient tenues jusqu'alors avec les représentants du personnel l'avaient été dans certains départements, sans aucun temps d'échange au niveau national.

Le ministère reconnaît que des actions sont conduites dans les départements dans le cadre du décret de 2017 mais qu'il n'y a pas de consigne ministérielle à ce stade. Le SNUDI-FO a rappelé que le décret de 2017 permet aux remplaçants d'exercer dans un périmètre départemental, mais ne l'impose pas, et que rien n'oblige donc les DASEN à avancer à marche forcée vers la départementalisation et la déspecialisation des moyens de remplacement.

Le ministère annonce vouloir faire en sorte que les ressources de remplacement ne soient plus segmentées et que des viviers départementaux appelés « zones de remplacement départementales » soient créés, tout en disant que « cela n'exclut pas de créer des zones infra-départementales ». La mise en place de ces viviers doit se faire « localement, dans des conditions retenues par les DSDEN et dans le cadre d'un dialogue social ». Il peut donc y avoir autant de zones infra-départementales que de circonscriptions qui selon le décret, sont déterminées par le DASEN après avis du CSASD.

Pour cela, Le SNUDI-FO alerte sur l'intention du ministère qui prévoit le déploiement de déployer un nouveau logiciel informatique de gestion des remplaçants (qui n'a pas encore de nom) dès le mois de mars 2026 dans de premières académies (Toulouse et la Réunion), puis de façon progressive jusqu'en 2028 sur l'ensemble du territoire. Ce nouvel « Andjaro » que le ministère prépare depuis un an et demi, sans aucune information aux organisations syndicales avant la réunion de ce jour est une nouvelle attaque contre les gestions par circonscription des remplaçants et pourra justifier la fermeture de nouveaux postes de secrétaires de circonscription. Il est à noter que ce nouvel outil permet d'archiver les différentes spécificités des remplaçants.

Le ministère précise qu'il n'y a pas de modification du cadre de référence et que la réorganisation se ferait à droits constants, donc sans nouveau texte réglementaire.

La cible annoncée par le ministère dans les documents présentés pour l'année scolaire en cours est de 95% de taux d'efficacité... Un chiffre bien difficile à croire ! Pour le SNUDI-FO, chaque enseignant absent doit être remplacé et il n'est pas possible que l'objectif affiché par le ministère soit inférieur à 100 % !

Le SNUDI-FO a rappelé la dégradation des conditions de travail qui en découlerait pour les personnels concernés, les économies qui seraient faites sur les primes REP et REP+, qui ne seraient plus annualisées pour les remplaçants, ou encore la crainte que les décharges pour les directeurs ne bénéficiant pas de décharge hebdomadaire soient encore moins bien assurées.

Alors que ce sont des milliers de journées chaque année non remplacées, pour le SNUDI FO, le seul moyen d'améliorer le remplacement, c'est de créer des postes, et sûrement pas de dégrader les conditions de travail des personnels !

Alors que le ministère annonce vouloir inscrire la question du remplacement à l'agenda social, de nombreux personnels se mobilisent dans les départements, notamment par la grève, contre la mutualisation des moyens de remplacement.

Le SNUDI FO appelle les collègues à poursuivre ou à préparer dès maintenant la mobilisation pour faire entendre nos revendications :

- **Maintien et retour des spécificités des différents types de remplaçants !**
- **Annulation des 1 891 suppressions de postes prévues pour la rentrée 2026 et création de tous les postes nécessaires et notamment des postes de remplaçants !**

Montreuil, le 29 janvier 2026